

Procès-verbal des délibérations
du conseil municipal du 7 février 2023

Membres afférents au conseil :	15	L'an deux mil vingt trois, le deux mars à 18h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme RUELLE
En exercice :	15	
Pris part au délibéré :	14	
Pouvoirs :	1	
Convocations électroniques :	02/02/2023	

Étaient présents : Mmes Thérèse RUELLE, Marion BOURGEOIS, Marie-France DUMERY, Christine ROBINET, Isabelle VERMES, Michèle CALVO, ainsi que Messieurs Alain CHARLON, Patrick DOISNE, Jean-Louis DAOUT, Stéphane BIRON, Pascal TULON, Gilles LESSORT et Guillaume LAUVERJAT.

Absente excusée : Maria VERCOUTRE et Nathalie BLAIN

A donné pouvoir : Mme VERCOUTRE à Mme DUMERY.

A été désigné secrétaire de séance : M. Guillaume LAUVERJAT.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h. Le compte rendu du conseil du 7 février 2023 est approuvé à l'unanimité. Les dossiers suivants ont été examinés et les délibérations prises en conséquence.

DEL0203202314- ASSAINISSEMENT- Approbation du compte administratif 2022.

Hors la présence du Maire, Monsieur Alain CHARLON, 1^{er} adjoint, soumet le compte administratif assainissement à l'adoption du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif assainissement 2022 ainsi qu'il suit à 13 voix pour 15 :

FONCTIONNEMENT

En dépenses	81 506.50€
En recettes (dont excédent de 2021)	94 361.58€
Soit un excédent de fonctionnement de	12 855.08€

INVESTISSEMENT

En dépenses	32 932.34€
En recettes (dont excédent de 2021)	114 331.62€
Soit un excédent d'investissement de	81 399.28€

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 94 254.36€ (Excédent de fonctionnement + l'excédent d'investissement)

Le compte administratif 2022 du budget assainissement est conforme au compte de gestion assainissement de l'exercice 2022

DEL0203202315- ASSAINISSEMENT- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

Le 2 mars 2023, réuni sous la présidence de Mme RUELLE Thérèse, le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, à savoir :

FONCTIONNEMENT

A- Résultat d'exécution de fonctionnement de l'exercice	-10 757.26€
B- Résultat antérieur reporté au 002	23 612.34€
C- Soit un résultat de fonctionnement à affecter de	12 855.08€

INVESTISSEMENT

D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	81 399.28€
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00€
F- Soit un besoin de financement de	0.00€

- Décide d'affecter le résultat comme suit : 81 399.28€

Compte 1068 (réserve autofinancement)	0.00€
Compte R002 (excédent reporté en fonctionnement)	12 855.08€

L'excédent d'investissement de 2022, sera reporté au R001 pour 81 399.28€.

DEL0203202311- COMMUNE- Approbation du compte administratif 2022.

Hors la présence du Maire, Monsieur Alain CHARLON, 1^{er} adjoint, soumet le compte administratif communal à l'adoption du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif communal 2022 ainsi qu'il suit à 13 voix pour 15 :

FONCTIONNEMENT

En dépenses	915 980.08€
En recettes (dont excédent de 2021)	1 275 375.89€
Soit un excédent de fonctionnement de	359 395.81€

INVESTISSEMENT

En dépenses	811 642.48€
En recettes (dont excédent reporté de 2020)	533 559.55€
Soit un déficit d'investissement de	-278 082.93€

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 81 312.88€ (Excédent de fonctionnement - déficit d'investissement)

Le compte administratif 2022 du budget communal est conforme au compte de gestion communal de l'exercice 2022.

DEL0203202312- COMMUNE – Affectation du résultat de l'exercice 2022.

Le 2 mars 2022, réuni sous la présidence de Mme RUELLE Thérèse, le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, à savoir :

FONCTIONNEMENT

A- Résultat d'exécution de fonctionnement de l'exercice	202 779.29€
B- Résultat antérieur reporté au 002	156 616.52€
C- Soit un résultat de fonctionnement à affecter de	359 395.81€

INVESTISSEMENT

D- Solde d'exécution d'investissement	-278 082.93€
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	-760 065.97€
F- Soit un besoin de financement de	-1 038 148.90€

- décide d'affecter le résultat comme suit : **359 395.81 €** par 14 voix contre 15.

Compte 1068 (réserve autofinancement)	1 038 148.90€
Compte 002 (excédent reporté en fonctionnement)	81 312.88€

Subventions versées aux associations :

Le conseil propose d'examiner les subventions octroyées en 2022 aux associations. La liste n'étant pas exhaustive, elle sera complétée et validée lors de la prochaine séance par délibération.

DEL0203202316- Mise à disposition de locaux communaux pour la permanence sociale.

La commune de Savigny- en-Sancerre met à disposition du Conseil départemental, une salle pour y tenir des permanences sociales. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention signée en 2019 et arrivée à expiration en 2022.

Le Maire propose au conseil d'examiner le projet d'une nouvelle convention d'une durée de 3 ans renouvelable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix contre 15 :

- Accepte de renouveler la mise à disposition du local pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025.
- Charge le Maire de signer la convention afférente à cette mise à disposition.

Devis des travaux à venir :

BATIMENTS : l'adjointe responsable des bâtiments fait état des travaux à réaliser :

- Toiture du dojo à rénover
- Toiture du garage du cabinet d'infirmière
- 2 baignoires à changer pour des douches dans les logements situés 8 petite rue et 6 place du champ de foire.

Des devis sont demandés et seront examinés au prochain conseil.

VOIRIE : l'adjoint responsable de la voirie fait état des travaux à réaliser :

- Travaux de point à temps
- Achat d'une nouvelle épareuse
- Travaux d'arasement à réaliser

Questions diverses :

Ecole : l'académie d'Orleans a notifié qu'une classe serait supprimée à l'école de Savigny à la rentrée 2023/2024. Il s'agit de la classe de Mme Marie Guillon, CE2-CM1.

Les élèves pourraient être nouvellement ainsi répartis par classe à la rentrée de septembre :

Petite et moyenne sections :	23
Grande section :	18
Cours préparatoire/ Cours élémentaire 1 ^{ère} année :	23
Cours élémentaire 2 ^{ème} année/ Cours moyen 1 ^{ère} année :	23
Cours moyen 1 ^{ère} année / Cours moyen 2 ^{ème} année :	23

Le nombre d'élèves est actuellement provisoire. Il sera réajusté après la période d'inscriptions.

La Poste : Des réunions et des formations sont prévues pour les agents postaux communaux notamment sur le déploiement national du système d'information.

Repas du 11 novembre :

Le repas a rassemblé 89 personnes soit une recette de 540€

La note globale des frais s'élève à 2 935.40€ TTC, soit :

- Traiteur : 2492€
- Boulangerie : 248.40€
- Boissons : 135€

Le coût total à payer est de 2395.40€ réparti ainsi :

- 1/3 par le comité des fêtes soit 798.47€
- 2/3 par la commune soit 1596.93€

Dépigeonnage :

Une 3^{ème} intervention est prévue le mardi 7 mars car le nombre de pigeons reste élevé et risque de proliférer.

Panneaux photovoltaïques :

1400m2 de panneaux devraient être prochainement installés sur un terrain au lieu- dit des Varennes. L'installation serait réalisée sans béton et pour une durée d'environ 30 ans. La production envisagée équivaldrait à 360 mégawatts/h soit l'équivalent de l'énergie nécessaire à 40 maisons.

SDIS- sécurité :

Le contrôle des bornes incendie présentes sur la commune a été effectué.

La caserne de Savigny organise des portes ouvertes le samedi 18 mars.

Le plan communal de sauvegarde est actuellement remis à jour au vu d'une trame envoyée par la Préfecture.

Culture :

La commission culture prévoit les évènements suivants :

- Concert Gospel le 29/10/2023
- Fête de la musique avec le groupe Les Affoubertis. Restauration prévue par la boulangerie et la Boule d'Or.
- L'exposition d'été se tiendra du 11/08 au 18/08/2023. Le peintre Mme Philippon présentera ses œuvres de peintures et proposera un atelier payant. Mme Billard présentera ses poteries.
- Pâques : le concours des œufs décorés et la chasse aux œufs aura lieu le samedi 8 avril.

N'ayant plus de sujet à débattre, la séance est levée à 20h47.

Fait en mairie, le 02/03/2023

Le secrétaire de séance, Guillaume LAUVERJAT

Le Maire, Th. Ruellé



